

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 11 août 2026 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Gervaise St-Amour, Kevin Matthews, Luc Jr. Waters, Mélanie Emond et Sonia Rochon ;

Absence motivée : Daniel Clément

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Robert Berniquez, sont présentes Cynthia Emond, directrice générale qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée et Maude Lafond adjointe administrative.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, M. Robert Berniquez, maire, constate, par la présence de la majorité des conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2026-08-105 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Kevin Matthews propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec un ajout fait au varia :

- Conseil demande une rencontre avec Sabin Johnson-Parent dans le dossier FRR3- dossier Terrain Balle

Adoptée unanimement.

2026-08-106 Adoption des procès-verbaux

La conseillère Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, à la suite de la déclaration de conformité par tous les conseillers présents, des procès-verbaux des séances ordinaires des 11 juillet 2026 ajournée au 18 juillet 2026.

Adoptée unanimement.

2026-08-107 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 juillet 2026

Le conseiller Kevin Matthews, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières : la liste des comptes payés (**334 982.85\$**) et à payer (**63 330.73\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 juillet 2026.

Les comptes ont été vérifié par Sonia Rochon et Mélanie Emond.

Adoptée unanimement.

Avis de motion : avis est donné par le conseiller Luc Jr Waters, à l'effet qu'un règlement relatif à la limite de vitesse sur certains chemins municipaux sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2026-08-108

Octroi de contrat – concassage MG-20 et sable tamisé AB-10

ATTENDU QUE la municipalité a effectué les démarches suivant l’article 936 du code municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois (3) soumissionnaires

ATTENDU QU’une (2) soumissions ont été reçue et ouverte le 4 août 2026 à 9h00 ;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants :

Nom	Tronçonnage Gagnon Inc.	9001-0216 Québec Inc / Carrière Clément Tremblay et Fils	Concassage FGK Inc.
5500 tonnes de MG-20	6.95\$/tonne métrique 38 225.00\$	9,95\$/tonne métrique 54 725.00\$	Pas soumissionné
Tamisage AB-10 4500 tonnes	3.85\$/ tonne métrique 17 325.00\$	5,75\$/tonne métrique 25 875.00\$	
Transport	5 000.00\$	10 065.00\$	
Décapage	1 250.00\$	1 265.00\$	
Total	61 800.00\$	91 930.00\$	

Les montants indiqués sont sans taxes.

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu, que la municipalité octroi le contrat de concassage MG-20 et sable tamisé AB-10 à Tronçonnage Gagnon pour la somme de 61 800\$ plus les taxes applicables les sommes proviendront de la subvention TECQ ainsi que du budget municipal prévu à cet effet.

Adoptée unanimement.

2026-08-109

Achat de sel d’hiver

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'acheter du sel d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu des sommes au budget;

ATTENDU QUE nous avons besoin de 4 voyages, plus ou moins 155 tonnes métriques et que le prix est de 149,75\$/tonne :

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Gervaise St-Amour, propose et il est résolu que la Municipalité achète 4 voyages de sel d'hiver pour le prix d'environ 23 211,25\$ plus les taxes applicables auprès de la Compagnie de Transport Robinson et Frères enr.

Adoptée unanimement

2026-08-110

Entériner la dépense – Remplacement de la pompe hydraulique du camion de vidange des boues septiques

ATTENDU QUE la pompe hydraulique du camion de vidange des boues septiques est défectueuse et doit être remplacée;

ATTENDU QUE cette réparation constitue une urgence afin de permettre la poursuite et la finalisation des travaux de vidange des installations septiques sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la firme Aebi Schmidt a soumis une proposition pour effectuer les réparations requises au montant de **14 974,36 \$**, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Gervaise St-Amour, propose et il est résolu d’entériner la dépense de **14 974,36 \$**, plus les taxes applicables, pour le remplacement de la pompe hydraulique du camion de vidange des boues septiques;

Adoptée unanimement

2026-08-111 **Nomination des membres du conseil municipal aux différents comités**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de désigner les membres qui représenteront la Municipalité sur les différents comités municipaux;

ATTENDU QUE ces nominations visent à assurer une représentation adéquate du conseil et un suivi efficace des dossiers relevant de chacun des comités;

EN CONSÉQUENCE la conseillère Mélanie Emond propose et il est résolu de nommer les membres du conseil municipal suivants afin de siéger aux différents comités de la Municipalité selon la répartition suivante :

Comité	Représentant(s)
Comité des loisirs	Sonia Rochon, Luc Jr Waters Mélanie Emond, Gervaise St-Amour
Comité des travaux publics	Daniel Clément, Kevin Matthews, Sonia Rochon
Comité de l'environnement	Tous les membres du conseil
Sécurité publique / incendie	Luc Jr Waters, Kevin Matthews, Daniel Clément
Comité de finances /administration	Mélanie Emond, Sonia Rochon, Gervaise St-Amour (remplaçante)
Développement économique	Gervaise St-Amour, Mélanie Emond, Luc Jr Waters
Budget	Tous les membres du conseil

QUE ces nominations demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou remplacées par une résolution du conseil municipal.

QUE le maire Robert Berniquez est d'office sur tous les comités.

Adoptée unanimement

2026-08-112 **Nomination de M. Sébastien Landers au poste d'opérateur-manoœuvre à temps plein**

ATTENDU QUE M. Sébastien Landers a été embauché à titre d'employé temporaire à temps plein et qu'il a complété avec succès sa période de probation de six (6) mois;

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait de son rendement et souhaite confirmer son emploi de façon permanente;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Luc Jr Waters propose et il est résolu

QUE le conseil municipal confirme la nomination de M. Sébastien Landers au poste d'opérateur-manoœuvre à temps plein, et ce, à compter de maintenant;

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la politique en vigueur de la Municipalité;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures administratives nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée unanimement

2026-08-113 **Mandat à Me Rose-Marie Bastien Lefebvre – Préparation d'un projet d'avant-contrat de vente de terrain**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à la vente d'un terrain appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu de mandater une notaire afin de préparer un projet d'avant-contrat de vente établissant les conditions de la transaction;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Gervaise St-Amour propose et il est résolu de mandater Me Rose-Marie Bastien Lefebvre, notaire, afin de préparer un projet d'avant-contrat de vente relativement au terrain appartenant à la Municipalité visé par la transaction;

D'AUTORISER la direction générale à transmettre à la notaire tous les renseignements et documents nécessaires à la préparation de ce projet d'avant-contrat;

Adoptée unanimement

2026-08-114 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA - OPPOSITIONS À L'INTERDICTION DE NOUVEAUX CHEMINS, MORCELLEMENTS ET L'INTERDICTION DE CONSTRUCTION SUR UN TERRAIN ENCLAVÉ

QUE la Municipalité de Cayamant a pris connaissance de la résolution adoptée par la Municipalité de Blue Sea concernant les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces dispositions, notamment celles concernant l'ouverture de nouveaux chemins, le morcellement des propriétés et la construction sur des terrains enclavés, peuvent limiter de façon importante les possibilités de développement des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces restrictions peuvent avoir des répercussions sur le développement résidentiel, récréotouristique et économique ainsi que sur la mise en valeur du territoire et, conséquemment, sur la vitalité et l'attractivité des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent pouvoir disposer d'outils d'aménagement suffisamment souples pour tenir compte des particularités de leur territoire, de leurs réalités locales et de leurs objectifs de développement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Cayamant partage les préoccupations exprimées par la Municipalité de Blue Sea et considère qu'une révision des dispositions concernées est souhaitable afin de favoriser un développement durable, équilibré et adapté aux réalités des municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sonia Rochon et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cayamant **appuie la Municipalité de Blue Sea dans sa démarche** visant la révision des dispositions restrictives du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, notamment celles concernant l'ouverture de nouveaux chemins, le morcellement et la construction sur des terrains enclavés;

QUE le conseil demande à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de revoir ces dispositions afin de permettre un développement durable, équilibré et mieux adapté aux réalités, aux particularités territoriales et aux besoins de développement des municipalités locales;

ET QU'UNE COPIE de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Blue Sea, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC.

Adoptée unanimement

2026-08-115 Mandat à la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.

ATTENDU QUE la Municipalité peut, dans le cadre de ses activités, requérir des services juridiques spécialisés;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de pouvoir retenir les services d'une firme d'avocat afin d'obtenir des avis juridiques, de l'accompagnement en matière de gouvernance municipale et, au besoin, une représentation devant les tribunaux ou les instances administratifs;

ATTENDU QUE les tarifs horaires des techniciens et professionnels pour ces services varient entre 265 \$ et 370 \$

EN CONSÉQUENCE la conseillère Gervaise St-Amour propose et il est résolu de retenir les services de la firme **Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.**, selon les besoins de la Municipalité, afin de fournir des services juridiques, notamment des avis juridiques, de l'accompagnement en matière municipale, la rédaction de documents ainsi que la représentation de la Municipalité devant toute instance lorsque requis;

D'AUTORISER la direction générale à communiquer les mandats à la firme Cain Lamarre et à signer tout document nécessaire à l'exécution desdits mandats;

Adoptée unanimement

Varia : Demande de rencontre avec Sabin Johnson-Parent dans le dossier du FRR3- Dossier Terrain balle

Madame Mélanie Emond demande la parole;
Madame Gervaise St-Amour demande la parole;
Monsieur Luc Jr Waters demande la parole;

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je vous invite à vous avancer au micro et à vous identifier et à poser votre question.

- La subvention est pour le nouveau terrain balle?
- Est-ce que vous êtes d'accord que les gens sur la rue Principale seront dérangés?
- Remerciement à J-F Clément pour l'implication qu'il fait depuis 4 ans, en déménageant peut-être que nous aurions d'autres ligues, on voudrait en faire une le mardi et jeudi,
- Pour un tournoi par année vous voulez dépenser autant d'argent au lieu de réparer celui déjà existant.
- Pourquoi pas avoir envisagé et fait des comparatifs pour rénover versus en faire un nouveau terrain balle.
- Expliquer comment ça fonctionne les subventions, que le transfert de connaissance se fasse de la bonne façon.
- Est-ce que vous êtes capable de nous assurer que tous les citoyens qui sont sur la liste de vidange septique seront tous vidés à temps avant l'hiver et quel est l'échéancier?
- J'aimerais avoir des précisions sur le point 2.6?
- Pour ce qui est de la question du terrain balle, crois que les choses ont été trop vite et qui manque d'information (manque de transparence)
- Pourquoi le terrain n'est pas entretenu régulièrement?
- Combien de roulottes a-t-on droit sur un terrain?
- Quel est le montant remis par les jeunes hommes lors de tournoi de balle?
- Est-ce qu'il y a un service d'urbanisme ici? On se croirait au FARWEST
- Est-ce qu'il y a des études de fait par des gens qualifiés?
- Est-ce que le total final de la soirée country a été fait pour savoir si nous avons fait un trou?
- On devrait demander à MATT LANG de venir
- Champ balle, quand je m'occupais de cela il y a 30 ans c'est certain que j'aurai travaillé pour l'avoir ici.
- Ponceau avant chez moi a été endommagé au printemps par les employés quand aller vous faire quelque chose pour la réparer?
- Vous devriez faire une demande au MTQ pour avoir une section pour les vélos pour les reliés de Cayamant à la piste cyclable ?
- Question concernant l'écocentre – pour 5 morceaux doit-on avoir un permis? Que l'employé soit raisonnable avec ce qui entre je comprends si je serais arrivé avec un gros trailer mais j'avais seulement 5 morceaux
- Ponceau à mon entrée en mal fait est-ce qu'il serait possible que le contremaître fasse de quoi?
- Que vous ayez des subventions pour faire le terrain balle c'est correct, mais pas augmenter mes taxes
- Est-ce qu'il y a des suivis concernant les permis de construction?
- Est-ce qu'il y a des règlements pour les matériaux de construction on peut prendre pour bâtir?
- Vous dites de faire des plaintes, mais cela fait plusieurs que je fais par rapport au 46 Patterson cela a été démoli, mais rien n'a été ramasser?
- Ponceau du 203 Petit-Cayamant les castors sont en train de la bloquer et ceci est une plainte officielle.

- Peut-on construire avec des palettes de bois?
- Manquez-vous de personnel pour faire des suivis?

Début : 19h11 - Fin :20h05.

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 20h05.

Robert Berniquez
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Robert Berniquez, maire